

DECISION

OBJET : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Paiement d'une subvention par la Communauté Urbaine - 15 paiements

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté en date du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023, donnant délégation de compétences, notamment en ce qui concerne le soutien à l'amélioration des logements du parc privé à Madame la 6^{ème} Vice-Présidente, Madame Montserrat REYES,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11 février 2021, devenue exécutoire à compter du 12 février 2021, approuvant les termes de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 mai 2021, devenue exécutoire à compter du 21 mai 2021, approuvant le règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine aux propriétaires de logements privés dans le cadre de l'OPAH.

Considérant les demandes de subvention préalablement établies et vérifiées par l'opérateur SOLIHA en charge du suivi-animation dans le cadre de l'OPAH communautaire et conformément au règlement d'intervention des aides financières de la Communauté Urbaine.

Au titre du programme Autonomie :

- M. GOLEBIEWSKI Serge, propriétaire occupant modeste
- M. LEUREAUD Jean-Charles propriétaire occupant très modeste

Au titre du programme Lutte contre l'habitat indigne :

- M. BOUDJOURAF Brahim, propriétaire occupant très modeste

Au titre du programme Economie d'énergie - AVANCE :

- M. ARBEL Houmane, propriétaire occupant très modeste
- M. BENSAD Abdelkader, propriétaire occupant modeste
- M. CHAPUIS Robin, propriétaire occupant modeste
- M. DELORME Valentin, propriétaire occupant très modeste
- Mme GAY Elodie, propriétaire occupante très modeste
- Mme GARNIER Cyrielle, propriétaire occupante modeste
- M. GIBALDI Liborio, propriétaire occupant modeste

- Mme JOBY Catherine, propriétaire occupante très modeste
- M. KEBDANI Halim, propriétaire occupant très modeste
- M. SCOZZARI Giovanni, propriétaire occupant modeste
- M. VINCENT Pierre, propriétaire occupant très modeste

Au titre du programme Façades :

- Mme KELLER Valérie, propriétaire bailleur de 2 logements

DECIDE ce qui suit :

- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. ARBEL Houmane
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à M. BENSAAD Abdelkader
- D'accorder une aide d'un montant de 5 000€ à M. BOUDJOURAF Brahim
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à M. CHAPUIS Robin
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. DELORME Valentin
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme GAY Elodie
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à Mme GARNIER Cyrielle
- D'accorder une aide d'un montant de 1 000€ à M. GIBALDI Liborio
- D'accorder une aide d'un montant de 502.78€ à M. GOLEBIEWSKI Serge
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à Mme JOBY Catherine
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. KEBDANI Halim
- D'accorder une aide d'un montant de 2 000€ à Mme KELLER Valérie
- D'accorder une aide d'un montant de 1 643€ à M. LEUREAUD Jean-Charles
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. SCOZZARI Giovanni
- D'accorder une aide d'un montant de 1 500€ à M. VINCENT Pierre
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 24 juillet 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 juillet 2024
et publié, affiché ou notifié le 29 juillet 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserat REYES



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,

Monserat REYES

